

**Réponse du Conseil administratif:**

- à la motion du 26 mai 2008 de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Christine Camporini, Anne-Marie Gisler, Catherine Gaillard, MM. Mathias Buschbeck et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «**Cartes journalières CFF (ter)**»;
- à la question écrite du 16 novembre 2009 de M. Marc Dalphin, intitulée: «**Cartes journalières CFF et réservation par internet**».

*TEXTE DE LA MOTION M-805*

Considérant:

- la mise à disposition de 10 cartes journalières CFF par la Ville de Genève dès le mois de novembre 2003;
- les motions M-389 et M-460 acceptées par le Conseil municipal en novembre 2003 et mars 2004;
- la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d'une ligne budgétaire donnant les moyens d'acquérir des cartes supplémentaires;
- l'offre toujours aussi minime de cartes journalières mises à disposition par rapport au nombre d'habitant-e-s en ville de Genève et ce malgré l'augmentation récente à 30 abonnements;
- la demande toujours croissante de la population qui ne peut en conséquence être satisfaite;
- la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-277 durant la séance plénière du Conseil municipal du 20 mai 2008;
- la rentabilité nette de cette prestation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- acquérir au moins 20 cartes journalières CFF supplémentaires;
- faciliter l'obtention de ces cartes journalières;
- fournir chaque année un bilan complet de la vente de ces cartes au moment de l'étude des comptes de la Ville de Genève.

*TEXTE DE LA QUESTION ECRITE QE-315*

Pourquoi la population de la Ville de Genève ne peut-elle pas réserver les cartes journalières CFF en ligne (internet), comme le font les habitants de quelques communes environnantes et dynamiques?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le nombre d'abonnements CFF disponibles à l'arcade municipale est passé de 35 cartes journalières à 60. Cette augmentation, un peu

supérieure à celle proposée par la motion M-805, correspond aux amendements au budget 2009 acceptés par la commission des finances du Conseil municipal.

Un premier bilan montre que la demande de la population pour ces billets est très variable et, pour les mois d'hiver et en dehors des périodes de vacances, inférieure au nombre de cartes mises à disposition. En effet, toutes les cartes disponibles ont été vendues en juillet et août 2009 ainsi que lors des périodes des vacances scolaires et de fin d'année. En comparaison, 243 coupons sont restés invendus pour le seul mois de novembre soit, en moyenne, 8 cartes journalières. Ces variations saisonnières se constatent également au niveau hebdomadaire, les week-ends étant plus sollicités que les jours de semaine.

Un bilan complet, portant sur 12 premiers mois de vente de 60 cartes journalières, pourra être établi par l'Administration centrale pour le deuxième semestre de 2010.

Ainsi qu'il a été déclaré à diverses reprises, le Conseil administratif prévoit la mise en place d'un système de réservation et de vente des billets par internet, ce qui facilitera l'obtention des cartes CFF. Ce projet est étroitement corrélé au développement du nouveau site web de la Ville, qui sera mis à la disposition des citoyens et citoyennes à la fin du mois de mai 2010.

Un préalable indispensable à la vente en ligne était la gestion informatisée du stock des cartes CFF. Ce système a été développé dans le courant de 2009 et est désormais en service.

Pour la suite, la Direction des systèmes d'information et de communication propose la mise en place des prestations en ligne par étapes: la première consistera à rendre possible la consultation en ligne et en temps réel de la disponibilité des cartes CFF. La préversion du nouveau site internet de la Ville de Genève permet d'ores et déjà de visualiser la manière dont ces informations seront présentées.

Dans un deuxième temps, il sera possible de réserver des cartes, pour une durée limitée. Enfin, l'achat à proprement parler sera accessible en ligne. Cependant, diverses questions organisationnelles doivent encore être résolues avant de passer à la vente sur internet, en particulier la procédure de contrôle du domicile du client, la vente des cartes CFF étant réservée aux personnes résidant dans la commune. Par ailleurs, le paiement par internet sera testé tout d'abord dans le cadre des activités de l'Office de l'état civil, avant d'être étendu à d'autres prestations, dont les cartes CFF.

Le Conseil administratif confirme ainsi sa volonté de faciliter l'accès à cette prestation et de contribuer à promouvoir la mobilité douce.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

Le 28 avril 2010.